



..... COMMUNIQUÉ DE PRESSE .....

## TAXES AMÉRICAINES : LA FEVS ATTEND DES REPONSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Paris, le 18 octobre 2019 — Depuis 6h00 ce matin (0h00, heure de Washington DC), les importations de vins tranquilles français aux États-Unis sont pénalisées de 25 % de droits de douanes supplémentaires. Cette situation résulte de la décision des autorités américaines d'imposer des mesures de compensation dans le cadre du litige les opposant à l'Union européenne dans le domaine aéronautique. Déplorant l'entrée en vigueur de ces taxes, la FEVS demande au gouvernement de mettre immédiatement en place les mesures de soutien nécessaires à la filière et ses entreprises.

« Nous sommes les victimes collatérales d'un conflit qui n'est pas le nôtre » rappelle Antoine Leccia, Président de la FEVS. « Nous regrettons qu'à ce jour, l'Union européenne et les Etats-Unis ne soient pas parvenus à un accord qui aurait permis d'éviter cette situation »

Les États-Unis sont notre premier client et représentent près de 20 % de l'ensemble de nos exportations de vins. Plus de 4 500 entreprises françaises exportatrices de vin sont maintenant directement impactées par des droits de 25 % à l'entrée de leurs produits sur ce marché. Pour Antoine Leccia, Président de la FEVS, « cette taxation va conduire à une hausse supérieure à 30% des prix pour le consommateur américain. Dans le même temps, nos concurrents ne subiront pas ce renchérissement de leurs produits. Il y a donc un risque majeur de perte de parts de marché pour les vins français. Au-delà des exportateurs, c'est toute la filière française des vins qui est aujourd'hui fragilisée. »

Face à ce danger, nous réitérons au gouvernement notre demande de prendre en urgence des mesures concrètes de soutien à la filière et ses entreprises, pour compenser les dommages subis arbitrairement par notre secteur. Ces décisions doivent intervenir rapidement car nos entreprises font aujourd'hui face à un risque majeur de détérioration de leur situation économique.

Par ailleurs, il est indispensable de mettre un terme à cette situation. Les autorités françaises et européennes doivent écarter toute tentation d'une escalade de sanctions qui pénaliserait l'ensemble des acteurs de la filière, en France comme aux États-Unis. Sans plus attendre, il leur appartient d'aboutir à une solution négociée avec les États-Unis.

« Comme l'a récemment indiqué le Ministre de l'Économie, la filière des vins et spiritueux est l'un des fleurons de l'économie française et de son commerce extérieur. La France, avec l'Union européenne, doit prendre des mesures fortes et immédiates pour assurer la pérennité de cette filière d'excellence, qui porte l'image de notre pays partout dans le monde » conclut Antoine Leccia.

### **Contacts Presse**

Bastien VANDENDYCK – 06.29.94.59.87 – [fevs@vae-solis.com](mailto:fevs@vae-solis.com)

Valentin DUCROS – 06.17.60.43.42 – [fevs@vae-solis.com](mailto:fevs@vae-solis.com)